

LIASON

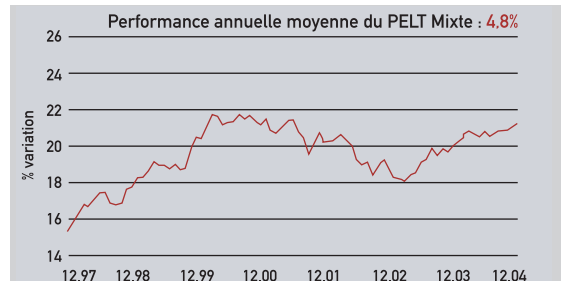
LA LETTRE DE L'ASSOCIATION DES ACTIONNAIRES SALARIÉS ET RETRAITÉS DE RHODIA

LE POINT SUR VOTRE EPARGNE

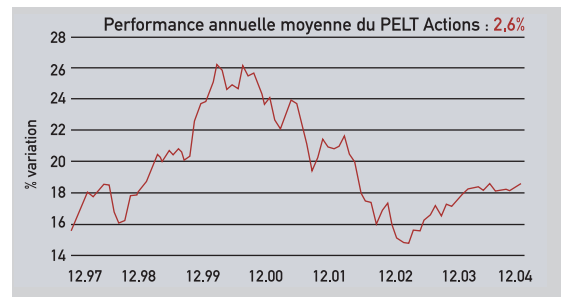
Le PELT Actions et le PELT Mixte, parce qu'ils ne sont pas investis en actions Rhodia, sont des FCPE qualifiés de diversifiés. L'évolution des conditions de marché a amené leur Conseil de surveillance à modifier les grandes lignes de leur stratégie d'investissement. En effet, les marchés financiers se caractérisent aujourd'hui par une grande volatilité, c'est-à-dire qu'ils évoluent tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, mais sans réelle tendance.

Le PELT Mixte

Le PELT Mixte est un FCPE diversifié qui présente peu de risque : il garantit la préservation du capital mais ambitionne de faire mieux que le marché monétaire. Jusqu'à présent, la répartition de ses investissements s'appuyait à part égale sur des actions et des obliga-



Evolution de la valeur des parts des FCPE depuis leur création jusqu'au 31 décembre 2004



Le Plan d'Epargne Entreprise de Rhodia compte deux Fonds Communs de Placement Entreprise diversifiés : le PELT Actions et le PELT Mixte • Pour mieux s'adapter aux conditions de marchés, les règles d'investissement de ces FCPE ont été modifiées au 1^{er} janvier 2005 • La couverture des risques de change a également été renforcée

tions (50/50). Si cette approche était bien adaptée dans un contexte de marchés aux orientations claires et stables, ce qui était le cas à la création du FCPE en 1997, elle s'avère aujourd'hui assez contraignante. Pour profiter de la volatilité des marchés, il fallait modifier les règles d'allocation des fonds.

Désormais, la part des actions pourra être comprise entre 0 et 30% ; la part des obligations convertibles entre 0 et 50% ; et les obligations pourront représenter de 0 à 100% des investissements. Ce nouveau cadre de gestion offre plus de souplesse aux gestionnaires de JP Morgan qui pourront ainsi saisir des opportunités pour améliorer la performance du FCPE. Son objectif a été modifié : c'est désormais l'indice EURIBOR 1 mois + 2%, net de frais de gestion.

Les Conseils de surveillance des FCPE modifient les règles d'investissement du PELT Actions et du PELT Mixte

L'EURIBOR est le taux du marché monétaire, aujourd'hui environ 2%, ce qui fixe l'objectif de performance du PELT Mixte à 4%.

Le PELT Actions

Le PELT Actions est un FCPE plus risqué que le PELT Mixte, mais associé à une espérance de performance plus élevée sur le long terme. L'allocation des investissements était la suivante : 40% en actions de la zone euro, 40% en action hors zone euro et 20% en obligation de la zone euro.

Si le positionnement du PELT Actions n'a pas changé, les règles d'allocation des fonds ont été modifiées dans le sens d'une gestion plus agressive. La part des actions peut désormais dépasser 80% des investissements sur toutes les zones géographiques. De plus, le fonds peut s'ouvrir à des obligations à haut rendement basées hors d'Europe, sur les marchés émergents par exemple.

Par ailleurs, pour les deux FCPE, il a été décidé de couvrir à

100% le risque de change sur les positions investies en monnaies étrangères. Il s'agit principalement aujourd'hui du risque euro/dollar et euro/yen.

Mais si une inversion de tendance se dessinait, par exemple une appréciation du dollar par rapport à l'euro, les gestionnaires du fonds auraient la latitude de se découvrir pour en tirer avantage.

Repères • Le PELT Actions et le PELT Mixte ont été créés en décembre 1997 • Leur actif net respectif était de 12.2 millions d'euros et 10.9 millions d'euros au 31 décembre 2004 • Leur valeur liquidative respective était de 18.62 euros et 21.31 euros à cette même date • Leur performance respective depuis leur création était de +2.6% et + 4.8% au 31 décembre 2004 • Pour obtenir des données régulièrement à jour, rendez-vous sur rhodia-alliance.com, rubrique "composition et performance des fonds"

Source : fiches mensuelles éditées par JP Morgan Fleming

PERIPHERIQUE

Le FCPE Actions Rhodia a été créé en juin 1998 à l'occasion de l'augmentation de capital réservée aux salariés • Son objectif est la recherche d'une valorisation du capital liée au développement de l'entreprise • Il est investi à près de 99% en titres Rhodia. C'est pourquoi la valeur de sa part est quasiment égale à la valeur du titre Rhodia • Compte tenu de l'évolution du cours de l'action Rhodia ces derniers mois, la valeur de la part du FCPE Actions Rhodia était de 1.74 euro au 31 décembre 2004 • L'actif net du fonds s'élevait à 4.122 M d'euros à cette même date.

L'offre à effet de levier du FCPE Actions Rhodia+ arrive à échéance le 1er Juillet 2005

La période de blocage des parts que vous détenez dans le FCPE Actions Rhodia + s'achève le 31 mars 2005 • Elles deviennent donc disponibles à compter du 1^{er} Avril 2005 • Le point sur ce que vous pouvez faire • Des exemples de calcul • Les modalités pratiques pour agir

Ce que vous pouvez faire à partir du 1^{er} avril 2005

Pendant cette période de 3 mois, du 1^{er} avril 2005 au 30 juin 2005, vous continuez à bénéficier de la garantie attachée à l'offre à effet de levier et vous avez le choix entre :

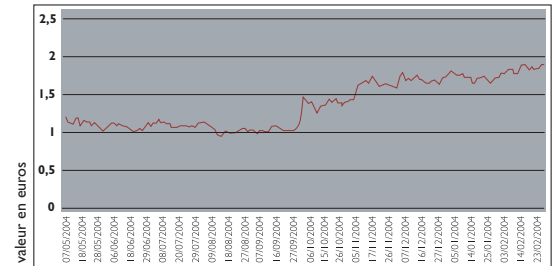
- rester investi en actions Rhodia pour bénéficier du rebond du titre,
- récupérer vos avoirs,
- ou, à partir de juillet, les transférer sur un autre FCPE (PEE 5 ans ou PELT 8 ans).

1 Vous souhaitez rester investi en actions Rhodia

Après le 23 juin 2005, vos avoirs seront transférés automatiquement dans le FCPE Actions Rhodia, investi à près de 99% en titres Rhodia. Dans les premiers jours de juillet, Natexis Interépargne calculera votre nouveau nombre de parts de ce fonds, en divisant le montant de vos avoirs détenus dans le Fonds Actions Rhodia + par la valeur de la part du Fonds Actions Rhodia à la date de l'opération.

Exemple de calcul

Sur la base d'une part du Fonds Actions Rhodia à 2 euros, vos avoirs de 144.60 euros (correspondants aux dix actions acquises en 2000) détenus dans le Fonds Actions Rhodia + vous donnent droit à 72.30 parts du FCPE Actions Rhodia (144.60 euros / 2 euros = 72.30 parts nouvelles)



Evolution du FCPE Actions Rhodia depuis la valorisation de la part suivant l'augmentation de capital de 2004

Aucun frais ne vous sera débité pour cette opération et vos fonds resteront disponibles pour un rachat ou un transfert dans un autre FCPE du Plan d'Epargne.

2 Vous souhaitez récupérer vos avoirs

Vous avez du 1^{er} avril au 23 juin 2005 pour demander à Natexis Interépargne le règlement de tout ou partie de vos avoirs, sur la base de 14.46 euros la part, à l'aide du **bulletin de correspondance habituel**.

3 Vous souhaitez transférer vos avoirs sur un autre FCPE

Cette opération ne sera possible qu'à partir de début juillet, lorsque vos avoirs auront été transférés sur le FCPE Actions Rhodia. Il ne peut y avoir de transfert directement du Fonds Actions Rhodia + à un Fonds de votre choix. A partir de juillet, vous pourrez demander le transfert de votre choix à Natexis Interépargne, au moyen du **bordereau de transfert joint à vos relevés**.

Rhodia Alliance reste bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos questions à l'adresse suivante : rhodia-alliance@eu.rhodia.com, ou par courrier, BP 246 – 93 534 Aubervilliers

REGARDS

L'offre à effet de levier porte ainsi son nom en raison d'un mécanisme permettant au salarié de bénéficier d'une performance calculée sur une assiette dix fois supérieure à son apport personnel. Dans le cas du FCPE Actions Rhodia +, l'effet multiplicateur a donc été de 1 pour 10.

Ce qui s'est passé au moment de la création du FCPE Actions Rhodia +

Vous avez par exemple souscrit à la création du FCPE 10 parts au prix de 14.46 euros. Vous avez donc réglé 144.60 euros. Grâce à l'effet de levier, le Fonds a acquis pour votre compte 100 actions qui vous donnaient autant de droit de votes. Le règlement du fonds prévoit la garantie que vous récupérez votre investissement initial, soit 144.60 euros.

Repères • A compter du 1^{er} janvier 2005, les produits d'épargne salariale (plus-values) sont désormais frappés de prélèvements (CSG, CRDS, contribution sociale) au taux de 11% au lieu de 10% précédemment.

COMPTEURS

La valeur des parts des FCPE de Rhodia et l'actif net de chaque fonds en euros au 28 février 2005

Fonds	Valeur	Actif net
Actions Rhodia	1,91	4 530 963,51
Actions Rhodia +	14.46	3 122 527,15
Rhodia 2000	8.72	48 520 649,55
PELT Actions Rhodia	1.91	5 492 754,46
PELT Actions (I)	18.62	12 226 986,00
PELT Mixte (I)	21.31	10 908 960,00
PELT Régularité	20.05	11 467 552,97
Rhodia International	1.90	689 852,89
Rhodia International +	14.46	1 289 036,70

(1) Données au 31 décembre 2004

Plus d'information sur le site internet www.rhodia-alliance.com

Rhodia a signé le 31 janvier 2005 un accord de responsabilité sociale, signe fort de son engagement en faveur du développement durable

Rhodia a signé avec l'ICEM un accord mondial de responsabilité sociale • C'est le premier groupe de chimie au monde à signer un tel accord • Il réaffirme ses engagements en matière de responsabilité sociale et de développement durable

En signant le 31 janvier 2005, pour une période de 3 ans, un accord mondial de responsabilité sociale avec l'ICEM, Rhodia franchit une étape supplémentaire significative dans sa démarche de développement durable.

Plus qu'une simple charte à l'initiative du management de Rhodia, cet engagement revêt en effet toutes les exigences d'un accord : la reconnaissance mutuelle de la légitimité de chaque partie à négocier, la convergence des points de vue des deux partenaires à l'issue de la négociation et le suivi de la mise en œuvre.

■ Plus fort qu'une simple charte, cet accord engage publiquement Rhodia sur son contenu et fera l'objet d'un bilan annuel entre les partenaires

Le partenaire de Rhodia dans cet accord est l'ICEM (International Chemical, Energy and Mining workers federation), une fédération internationale de syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses. Son siège social est à Bruxelles et elle regroupe plus de 20 millions d'adhérents dans 125 pays. C'est surtout la plus importante fédération syndicale internationale dans le secteur de la chimie.

Aux termes de cet accord, Rhodia s'engage à appliquer, partout dans le monde, les standards sociaux internationaux définis par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les principes du Global Compact de l'Organisation des Nations Unies dont il est également signataire.

A titre d'exemple, le principe n° 3 énonce l'engagement pour Rhodia de respecter la liberté d'association et de reconnaître le droit à la négociation collective et le principe n° 9 celui d'encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



Deux principes très implicants pour un groupe de chimie de spécialités présent à la fois en Europe, aux Etats-Unis et en Chine.

Rhodia y réaffirme également ses engagements en matière de responsabilité sociale, notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, de la maîtrise des risques liés aux métiers et au respect de l'environnement. Par ailleurs, il réitère son rejet de toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de poursuivre un dialogue social riche et équilibré, impliquant toujours plus les salariés et leurs représentants, dans tous les pays où il opère.

Rhodia et l'ICEM dresseront chaque année un bilan de l'application de cet accord pour le faire évoluer dans un esprit de progrès continu.

Repères • Initié par Khofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, lors du Forum de Davos en 1999, Le Global Compact – ou Pacte Global – repose au départ sur l'idée d'un partenariat tripartite entre l'ONU, les Organisations Non-Gouvernementales et les milieux d'affaires • Il énonce au départ 9 principes de responsabilité sociale et a été enrichi d'un 10^{ème} principe en 2004, celui de la lutte contre la corruption • Le Global Compact a été signé en 2003 par Rhodia • La principale critique de ses détracteurs est l'absence de contraintes juridiques et de suivi du respect des engagements pris par les signataires • En signant un accord avec l'ICEM, qui reprend les principes du Global Compact de l'ONU, Rhodia va donc beaucoup plus loin en acceptant, précisément, un contrôle permanent de son application par son partenaire.



Lire la Table Ronde sur le Développement Durable sur le site internet : www.rhodia-alliance.com

■ Degussa, le plus grand chimiste de spécialités au monde, revient dans le vert en 2004 mais déçoit les attentes des analystes. Le troisième groupe chimique allemand a dégagé l'an passé un bénéfice net part du groupe de 298 M EUR contre une perte de 261 M EUR sur l'exercice précédent. Mais ce résultat est toutefois inférieur aux prévisions des analystes, qui tablaient en moyenne sur un bénéfice de 332 M EUR. Pour 2005, Degussa compte faire de la Chine le fer de lance géographique de son développement • Degussa a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 11.2 Md EUR (dont plus de 73% en dehors de l'Allemagne) et emploie 44 566 personnes dans le monde. Sa capitalisation boursière était de 6.3 Md EUR au 31 décembre 2004

■ Jusqu'où peut monter le cours de l'or noir ? Pour l'OPER, il se pourrait que dans deux ans, le baril de brut atteigne 80 dollars. Seule une rupture des approvisionnements de la part d'un pays producteur de l'ordre de 1 à 2 millions de barils/jour pourrait conduire à cette situation. Mais cela ne devrait pas durer longtemps. En attendant, le prix du baril continue de flirter avec son record historique d'octobre 2004 à 55,67 dollars à Londres et 51,94 dollars à New York.

■ Le chimiste de spécialités suisse Clariant double son résultat en 2004 à 150 M FS (francs suisses) soit 100 M EUR. Le chiffre d'affaires quant à lui s'établit à 5.68 Md EUR en hausse de 6% par rapport à 2003 • Clariant est un leader mondial dans le domaine de la chimie fine et des spécialités chimiques avec environ 28000 collaborateurs dans plus de 100 sociétés sur les 5 continents. Il est organisé en 5 divisions : Produits chimiques pour le textile, Cuir & Papier, Pigments et additifs, Mélanges-Maîtres, Produits chimiques fonctionnels, Produits chimiques pour les Sciences de la vie et l'Electronique. Parmi les marchés très variés pour lesquels il intervient : les adhésifs, la construction, les cosmétiques, les détergents, l'hygiène personnelle et la santé, le papier, le packaging, l'impression jet d'encre, les lubrifiants, l'imprimerie, les plastiques.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Pierre Vourlat, Président de Rhodia Alliance,

commente les résultats de l'enquête auprès des adhérents de l'association

Les résultats de cette enquête, menée du 13 au 31 décembre 2004, montrent que les salariés interrogés, dans une large majorité, sont prêts à se mobiliser si leur entreprise a besoin d'eux • Mais la moitié d'entre-eux disent qu'il seront attentifs aux avantages qui leur seraient réservés à l'occasion d'une future augmentation de capital • Les résultats ont été présentés au Conseil d'administration de Rhodia

Liaison : Pourquoi Rhodia Alliance a-t-elle mené cette enquête ?

Pierre Vourlat : Tout d'abord il faut rappeler que la dernière Assemblée générale de Rhodia a donné l'autorisation au Conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés quand cela lui semblera opportun. Or, l'image de Rhodia s'est améliorée en 2004, tant auprès des investisseurs que du personnel. Les derniers résultats publiés, qui montrent une réduction de moitié des pertes entre 2003 et 2004 et une réduction d'un quart de la dette, attestent que son redressement est en cours. C'est la vocation de Rhodia Alliance de travailler au développement de l'actionnariat salarié chez Rhodia, et en l'espèce, de retrouver un taux de détention du capital par les salariés actionnaires supérieur à 3%. Toutes ces raisons nous ont conduits à juger opportun de procéder à cette enquête à la fin de l'année dernière.



Pierre Vourlat

Liaison : Pourquoi les retraités n'ont-ils pas été interrogés ?

Pierre Vourlat : Lorsque nous avons lancé cette enquête, nous avons considéré que l'opinion des salariés actifs, vivant les difficultés actuelles de Rhodia et les efforts faits par tous pour en sortir étaient les plus instructifs et les plus représentatifs vis-à-vis d'une éventuelle augmentation de capital. C'est pour cela que les retraités n'ont pas été interrogés dans cette enquête.

Liaison : Que pensez-vous du nombre de réponses obtenues ?

Pierre Vourlat : Avec un taux de participation de 17% en moyenne, on peut dire que, compte tenu de l'expérience des professionnels de ce type d'enquête, la participation a été satisfaisante. Le nombre de réponses obtenues (voir encadré Repères) est suffisant pour laisser penser qu'il est représentatif de la population des adhérents de Rhodia Alliance et sans doute des salariés de Rhodia.

Liaison : Quelle est votre interprétation des réponses ?

Pierre Vourlat : D'abord, on constate que les réponses sont assez homogènes d'un pays à l'autre, d'une fonction à une autre.

Globalement, compte tenu de la période de crise que vient de traverser l'entreprise et des pertes constatées par les salariés actionnaires depuis l'augmentation de capital réservée de 2000, on peut penser que les salariés ont confiance dans l'avenir de leur entreprise, puisque seulement un quart d'entre-eux refuseraient d'acheter des actions Rhodia si une nouvelle opération de ce type était mise en place.

A l'inverse, un quart d'entre-eux disent oui, et sans conditions ! Difficile de trouver meilleure marque de confiance !

Restent donc la moitié des salariés interrogés, qui seraient favorables à une augmentation de capital réservée mais attentifs aux conditions préférentielles qui leur seraient accordées.

Liaison : A côté de ces résultats bruts, que faut-il retenir de la motivation des salariés interrogés ?

Pierre Vourlat : C'est clairement que les salariés ont le souci de répondre présents si leur entreprise a besoin d'eux. Ils sont prêts à se mobiliser. Ils ont conscience que les efforts entrepris commencent à payer, que la situation financière de Rhodia s'améliore. Mais les réponses attestent aussi qu'ils veulent être sûrs que ce redressement va perdurer, que tous leurs efforts vont permettre d'assurer la pérennité de leur entreprise.

Liaison : Que va-t-il se passer maintenant ?

Pierre Vourlat : Walter Cirillo, représentant des actionnaires salariés au Conseil d'administration de Rhodia, a présenté les résultats de l'enquête, en attachant un soin particulier à sensibiliser les membres de Conseil à l'importance que revêtent les conditions préférentielles attendues par les salariés de Rhodia si l'opération devait avoir lieu. Nous sommes maintenant dans l'attente des décisions du Conseil d'administration.

Repères • L'enquête interne d'attente sur une augmentation de capital réservée a conduit Rhodia Alliance à interroger 14 057 personnes sur 3 régions principales de Rhodia : l'Amérique du Nord, le Brésil et l'Europe (France, Royaume Uni, Allemagne, Suisse) • En Asie, seuls la Corée et le Japon ont participé • 2 622 salariés ont répondu à l'enquête, soit 17% de l'échantillon interrogé • La France a représenté la moitié des questionnaires validés

DETOURS EN LIGNE

A lire sur rhodia-alliance.com

Pourquoi le Rhodia Core System ? Jean-Michel Le Névé, Directeur des projets informatiques mondiaux de Rhodia, explique comment et pourquoi le Groupe a décidé d'unifier son système d'information mondial • Selon Fabrice Rémon, dirigeant de Deminor, cabinet de

conseil aux actionnaires minoritaires de sociétés cotées et non-cotées et conseil en gouvernance d'entreprise pour les investisseurs institutionnels, le premier devoir de l'actionnaire, c'est de voter ! Son interview à lire en exclusivité sur rhodia-alliance.com !

LIAISON

Liaison est éditée par Rhodia Alliance, l'association des actionnaires salariés et retraités de Rhodia - BP 246 - 93534 Aubervilliers cedex.

Tél. : 01 53 56 60 60.

E-mail : rhodia-alliance@eu.rhodia.com.

Directeur de la publication : Pierre Vourlat. Rédacteur en chef : Henri Alline

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Christine Cotting, Jean-François Destandau, Jacques Balain, Bernard

Léchevin, Jean-Marc Subra, François Lachaud. Conception et réalisation :

Okarito. Mise en page : Germain

Desvaux. Révision : Béatrice Bruno.

Illustrations : Elmer. Iconographie : Rhodia